Chers parents,

Afin de mieux détecter la circulation du virus Covid19 et d’en ralentir la chaîne de contamination, le gouvernement veut accélérer le dépistage en milieu scolaire. Par ailleurs ce dépistage peut être de nature à vous rassurer quant à l’état de santé de votre enfant.

La Haute Autorité de Santé (HAS) a émis un avis positif pour que des tests salivaires soient déployés dans les écoles.

La technique utilisée pour réaliser ces tests salivaires possède l’avantage d’être moins douloureuse et plus facile d’accès pour les enfants. En effet, ces tests moins invasifs sont réalisés par un recueil de salive donc, plus adaptés aux jeunes enfants. Les résultats vous seront communiqués au bout de 24 heures. **En cas de résultat positif du test de votre enfant, il vous appartient de prévenir l’école sans délai.**

Après une phase d’expérimentation dans cinq écoles de Charleville Mézières, les services de l’État (la préfecture, l’Éducation nationale et l’Agence Régionale de Santé) se mobilisent pour déployer ces tests dans toutes les écoles du département.

Les élèves de l’école maternelle de Deville – Laifour pourront bénéficier de ce test le **mardi 16 mars au matin.**

Ces tests ne seront effectués sur votre enfant **qu’après avoir recueilli, par écrit, votre consentement** à l’aide du formulaire prévu à cet effet et joint en annexe de cette information.

En cas de fratrie, l’accord des parents est recueilli **pour chaque enfant scolarisé** de la famille. Vous devez alors remplir un formulaire par enfant scolarisé.

**Le numéro de sécurité sociale est une donnée indispensable pour que l’enfant puisse bénéficier du test.**

Nous vous remercions donc de nous faire parvenir dans les meilleurs délais, ce(s) formulaire(s).

Soyez assurés, une nouvelle fois, du plein engagement de notre équipe pour contribuer au mieux à la gestion de cette crise sanitaire.

L’équipe pédagogique

Chers parents,

Afin de mieux détecter la circulation du virus Covid19 et d’en ralentir la chaîne de contamination, le gouvernement veut accélérer le dépistage en milieu scolaire. Par ailleurs ce dépistage peut être de nature à vous rassurer quant à l’état de santé de votre enfant.

La Haute Autorité de Santé (HAS) a émis un avis positif pour que des tests salivaires soient déployés dans les écoles.

La technique utilisée pour réaliser ces tests salivaires possède l’avantage d’être moins douloureuse et plus facile d’accès pour les enfants. En effet, ces tests moins invasifs sont réalisés par un recueil de salive donc, plus adaptés aux jeunes enfants. Les résultats vous seront communiqués au bout de 24 heures. **En cas de résultat positif du test de votre enfant, il vous appartient de prévenir l’école sans délai.**

Après une phase d’expérimentation dans cinq écoles de Charleville Mézières, les services de l’État (la préfecture, l’Éducation nationale et l’Agence Régionale de Santé) se mobilisent pour déployer ces tests dans toutes les écoles du département.

Les élèves de l’école maternelle de Deville – Laifour pourront bénéficier de ce test le **mardi 16 mars au matin.**

Ces tests ne seront effectués sur votre enfant **qu’après avoir recueilli, par écrit, votre consentement** à l’aide du formulaire prévu à cet effet et joint en annexe de cette information.

En cas de fratrie, l’accord des parents est recueilli **pour chaque enfant scolarisé** de la famille. Vous devez alors remplir un formulaire par enfant scolarisé.

**Le numéro de sécurité sociale est une donnée indispensable pour que l’enfant puisse bénéficier du test.**

Nous vous remercions donc de nous faire parvenir dans les meilleurs délais, ce(s) formulaire(s).

Soyez assurés, une nouvelle fois, du plein engagement de notre équipe pour contribuer au mieux à la gestion de cette crise sanitaire.

L’équipe pédagogique